

Envoyé en préfecture le 10/01/2025

Reçu en préfecture le 10/01/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250110-0022025-AR

S²LOW

2025/02

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0002/2025

Le Maire
Martine ROUSSEAU



Objet : Arrêté de police de circulation pour réalisation de 30 m de tranchée et pose d'une chambre L2C

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande en date du 06 Janvier 2025 formulée par CIRCET et ses partenaires représentés par Madame Emeline BOITIER, TSA 70011 69134 DARDILLY,

Considérant les travaux de réalisation de 30m de tranchée et pose d'une chambre L2C. Route de la Maladrie -D86 à Sargé sur Braye

Considérant que pour permettre l'exécution de travaux sur le domaine public, et assurer la sécurité des ouvriers, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera perturbée à partir du 27 Janvier 2025 pour 30 jours calendaires.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. Il est interdit à tout véhicule d'effectuer un dépassement. La vitesse sera limitée à 30 Km/h. La signalisation pour la mise en sécurité de tous sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Monsieur le Major Coedelo de Gendarmerie de PEZOU est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 07 Janvier 2025

Le Maire,
Martine ROUSSEAU.

